

Avenir jeunes : Pôle de projet professionnel (PPP)

Le Pôle de projet professionnel (PPP) est, avec l'Espace de dynamique d'insertion (EDI), une composante essentielle du dispositif régional Avenir jeunes qui vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes franciliens.

Objectifs

Le parcours de formation au sein du Pôle de projet professionnel (PPP) est mis en place pour aider le jeune à construire ou à confirmer un projet professionnel. Cette formation est basée sur le développement des compétences en lien avec les situations professionnelles et permet au jeune de préparer sa suite de parcours en emploi, en formation ou encore en alternance.

Bénéficiaires

Le PPP est accessible aux jeunes de 16 à 25 ans :

- pas ou peu qualifiés ;
- en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ;
- possédant au moins le niveau A1.1 du cadre européen commun de référence en matière de maîtrise de la langue ;
- et ayant besoin de construire ou de confirmer un projet professionnel.

Modalités d'inscription

Différentes structures peuvent orienter un jeune vers le PPP, selon son statut et ses besoins :

- les missions locales ;
- La Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) dans la limite de 5% du volume horaire du PPP ;
- les Cap emploi, pour les jeunes en situation de handicap.
- Pôle emploi ;
- les travailleurs sociaux ;
- les Clubs de prévention ;
- les structures relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
- diverses autres structures, en particulier associatives, œuvrant auprès de ce public.

Les PPP peuvent aussi accueillir les jeunes qui s'adressent directement à eux, sous réserve que les prérequis et le projet du candidat correspondent aux objectifs d'un Pôle de Projet Professionnel. Le PPP concerné devra se mettre en lien avec la Mission Locale du domicile du candidat pour assurer un suivi et une prise en charge des besoins périphériques à l'action de formation.

Contenu du dispositif

Après **une évaluation initiale** en sas, le stagiaire définit avec le PPP un parcours lui permettant d'atteindre ses objectifs et s'engage à participer à différentes « unités thématiques » :

- « Projet professionnel » ;
- « Communication » ;
- « Technologie de l'information et de la communication ».

D'autres sont facultatives : « Projet collectif », « Remise à niveau **en lien avec le projet professionnel** ».

Bon à savoir : le parcours repose sur l'articulation des unités thématiques dont la durée varie en fonction des besoins du stagiaire. Des stages en entreprise, des plateaux techniques et des stages dans le cadre des « passerelles de découverte de l'apprentissage et des métiers » sont proposés dans l'unité « projet professionnel ». **Les jeunes apprennent, pas à pas, à mesurer leur progression et à valoriser leurs compétences en utilisant un outil lors de la formation et des moments d'évaluation : « la carte de compétences ».**

Les compétences clés en situation professionnelle, dont les compétences linguistiques, sont directement travaillées dans les différentes unités thématiques et sont toujours en lien avec la construction du projet professionnel.

Durée du dispositif

Les parcours sont individuels et modulables et peuvent aller jusqu'à 1 015 heures en centre et 8 semaines en entreprise.

Rémunération et accompagnement social

A l'exception des jeunes orientés par la MLDS qui restent sous statut scolaire, les bénéficiaires du dispositif Avenir jeunes ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle. A ce titre, ils bénéficient d'une protection sociale.

Gratuit pour le stagiaire, ce dispositif ouvre droit, sous certaines conditions, à rémunération financée par le Conseil régional. Par ailleurs, les jeunes peuvent bénéficier de la gratuité des transports durant leur parcours (y compris le week-end). Cette mesure est financée par la Région Ile-de-France.

Financement

Conseil régional d'Ile-de-France

Chaque année, environ 10 000 jeunes franciliens sont concernés par ce dispositif.

En savoir plus

- [Conseil régional d'Ile-de-France : financement Avenir jeunes \(PPP\)](#)
- [Conseil régional d'Ile-de-France : fiche Avenir Jeunes \(PPP\) 2015](#)
- [Conseil régional d'Ile-de-France : approche par compétences \(article\)](#)
- [Guide Evaluer pour se former \(carte de compétences\)](#)
- [Fiches pratiques du guide Evaluer pour se former \(carte de compétences\)](#)
- [La maîtrise de la langue dans le dispositif Avenir jeunes](#)